



SAS 2 MA

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

**4 Rue Etienne Vienot
PA des Courts Cantons
25200 MONTBELIARD**



EXCO COTE D'AZUR - NICE

*Société D'expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille, Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse
Le Petra - BP 73 155
2-4 rue Jules Belleudy
06000 NICE
04 93 53 87 87
exconice@exco.fr*



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	71 575		71 575	71 575		
	Autres immobilisations incorporelles	85 835	77 129	8 706	62 270	-53 563	-86.02
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	16 667	13 958	2 708	4 375	-1 667	-38.10
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	13 552	8 453	5 099	7 149	-2 049	-28.67
	Autres immobilisations corporelles	290 513	270 176	20 337	36 608	-16 271	-44.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	1 015		1 015	1 015			
Prêts							
Autres immobilisations financières	11 459		11 459	11 052	407	3.69	
	Total II	490 616	369 717	120 900	194 043	-73 143	-37.69
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	323 636	15 914	307 722	352 580	-44 858	-12.72
	Autres créances	778 127		778 127	681 903	96 224	14.11
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	100 556		100 556	30 166	70 390	233.34	
Charges constatées d'avance (3)	7 168		7 168	27 948	-20 780	-74.35	
	Total III	1 209 486	15 914	1 193 572	1 092 596	100 976	9.24
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 700 102	385 630	1 314 472	1 286 639	27 833	2.16

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

11 459

22 114

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	40 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	723 467	833 964	-110 497	-13.25
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	224 656	89 503	135 153	151.00
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	992 123	967 467	24 656	2.55	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		8	-8	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	324		324		
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 383	150 335	-30 951	-20.59	
Dettes fiscales et sociales	183 273	138 180	45 093	32.63	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	13 453	8 332	5 121	61.47	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	5 916	22 318	-16 402	-73.49
	Total IV	322 349	319 172	3 177	1.00
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 314 472	1 286 639	27 833	2.16

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

322 349

319 172

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	9	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	9	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	9	
Dérogations	10	
Permanence ou changement de méthodes	10	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	10	
Etat des amortissements	10	
Etat des provisions	10	
Etat des échéances des créances et des dettes	10	
Composition du capital social	10	
Fonds commercial	11	
Autres immobilisations incorporelles	11	
Evaluation des immobilisations corporelles	11	
Evaluation des amortissements	11	
Titres immobilisés	11	
Evaluation des créances et des dettes	11	
Dépréciation des créances	12	
Disponibilités en Euros	12	
Produits à recevoir	12	
Charges à payer	12	
Charges et produits constatés d'avance	12	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation de l'effectif moyen	13	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Montant des engagements financiers	13	
Engagement en matière de pensions et retraites		NS

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 314 471.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 895 693.30 Euros et dégagant un bénéfice de 224 656.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Selon le règlement ANC 2015-06, le fonds commercial a une durée présumée illimitée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	80.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS COMMERCIAL	71 575			71 575
Total	71 575			71 575

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
 En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
 Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	106 356
Autres créances	1 455
Total	107 811

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 346
Dettes fiscales et sociales	64 277
Autres dettes	865
Total	69 488

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 168
Total	7 168
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	5 916
Total	5 916

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	10
Total	12

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

2MA
Société par actions simplifiée à associée unique
Au capital de 40.000 euros
Siège social : Parc d'activité des Courts Cantons
4 Rue Etienne Vienot
25200 MONTBELIARD

441 972 650 RCS BELFORT

EXTRAIT DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 20 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 224.656 euros de la manière suivante :

Au compte « Autres réserves » 224.656 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique rappelle que les sommes distribuées au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023	300.000€	Néant	Néant
31.12.2022	700.000€	Néant	Néant
30.09.2021	714.960€	Néant	Néant

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique décide de procéder à une distribution de 250.000 euros par imputation sur le compte créditeur « Autres réserves ».

La mise en paiement sera effectuée au plus tard au 31 août 2025.

Décision de l'Associée unique du 20 JUIN 2025.

Certifié conforme
La Présidente

